

**Déclaration de S.E. Monsieur Cheikh NIANG  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
du Sénégal auprès des Nations Unies,  
Président du Comité des Nations Unies pour  
l'Exercice des Droits inaliénables du Peuple  
palestinien**

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

A l'occasion de l'Election du bureau  
du Comité des Nations Unies pour l'Exercice des  
Droits inaliénables du Peuple palestinien

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

**Vérifier au prononcé**

New York, le 04 février 2021

**Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Représentants  
permanents, chers Collègues,  
Distingués délégués,**

Monsieur le Secrétaire général, permettez-moi tout d'abord, au nom de l'ensemble des membres du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien, de vous remercier vivement pour l'honneur que vous nous faites de présider le processus de renouvellement du bureau du Comité.

C'est toujours un plaisir de vous avoir parmi nous, en des occasions comme celle-ci ; car votre présence, non seulement est un motif d'encouragement pour le Comité, mais également témoigne de votre engagement constant en faveur d'une solution définitive à la Question de Palestine, sur la base du Droit international et des résolutions pertinentes de notre Organisation.

**Chers collègues,** c'est ensuite à vous que je souhaite exprimer ma profonde gratitude et surtout la grande appréciation du Sénégal, pour l'honneur et le privilège que vous venez de me faire, une fois de plus, en approuvant ma réélection à la Présidence de notre Comité, renouvelant ainsi votre confiance en mon pays pour assurer cette mission.

Naturellement, c'est avec beaucoup d'humilité que j'accueille cette réélection. Je voudrais à ce sujet vous assurer de l'engagement continu du Sénégal et de Son Excellence le Président Macky SALL à poursuivre, avec vous, les efforts nécessaires dans l'accomplissement du mandat que nous a confié la **résolution A/RES/3376 du 10 novembre 1975** : à savoir œuvrer pour la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je voudrais aussi féliciter chaleureusement, pour leur réélection, les autres distingués membres du bureau : les Ambassadeurs de l'Afghanistan, de Cuba, de l'Indonésie, de la Namibie et du Nicaragua.

Chers Collègues, votre disponibilité et votre dévouement au Comité reflètent la contribution remarquable de vos pays respectifs à la promotion de l'effectivité des droits inaliénables du peuple palestinien.

**Monsieur le Secrétaire Général,**

Permettez-moi enfin de souligner les qualités fort appréciées des femmes et des hommes qui animent la Division des Droits des palestiniens qui nous accompagne dans l'exercice de notre mandat, tant leur travail a été et reste remarquable, au service de la mission que nous a assignée l'Assemblée générale des Nations Unies.

Malgré l'impact de la pandémie de Covid-19 sur nos conditions de travail, ils ont su s'adapter et innover pour permettre au Comité de dérouler normalement son programme de travail.

Nous voudrions ainsi encourager la Division des Droits palestiniens à persévérer dans ses efforts, en particulier dans la mise en œuvre du programme de formation au profit des Palestiniens afin de favoriser une meilleure prise en charge des besoins d'un Etat palestinien indépendant et viable.

**Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames, Messieurs,**

En optant résolument pour la diversité et la pluralité des approches et perspectives dans le cadre de son mandat, le Comité cherche à s'améliorer

constamment, dans un contexte devenu des plus incertains, lié à l'impasse du processus de paix depuis 2014, aux récents développements sur le terrain et à la situation sanitaire et économique induite par la pandémie de Covid-19.

La Covid-19 a davantage aggravé la situation sociale, économique, humanitaire et politique dans les Territoires palestiniens occupés, déjà fragilisée par les restrictions à la circulation et à l'accès, imposées depuis des décennies par Israël, la puissance occupante. Malgré la pandémie, Israël, il faut le déplorer, poursuit sans relâche l'expansion de ses colonies illégales, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et de Bethléem.

D'ailleurs, l'annonce récente de la construction de près de 800 nouvelles unités de logement en Cisjordanie ajoutée aux plus de 12000 unités entamées en 2020, la soi-disant "régularisation" rétroactive, en vertu du droit israélien, de deux avant-postes illégaux supplémentaires, et une nouvelle route ouverte dans la région de Jérusalem, séparant les Palestiniens et les colons juifs sur toute sa longueur, appelée « la route de l'apartheid » même par des médias et des groupes de défense des droits de l'homme israéliens, offrent une preuve supplémentaire que l'annexion reste d'actualité dans les plans du gouvernement d'Israël.

Est-il encore besoin de rappeler que les colonies israéliennes dans les zones occupées, et l'occupation elle-même, sont illégales au regard du droit international, comme le réaffirme, entre autres, la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et constituent un obstacle à la paix ?

Le Comité voudrait souligner ici que les blocages à une solution définitive au différend israélo-palestinien sont bien connus. Ce sont, entre autres, la colonisation, l'occupation, l'incitation à la haine, la violence et la situation

catastrophique à Gaza qui constituent, hélas, autant de facteurs qui sapent la confiance entre les Parties.

A cet égard, je voudrais rappeler la condamnation par le Comité, conformément à son attachement à un règlement pacifique de la Question de Palestine, de toute forme de violence et toute incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le Comité s'est fait l'écho des inquiétudes maintes fois exprimées par de nombreuses personnes quant à la manière dont les autorités israéliennes déploient le vaccin COVID-19, au mépris de leurs obligations de garantir la santé publique dans les territoires occupés. Israël, en tant que puissance occupante se doit de respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire, en assurant la fourniture de vaccins à la population palestinienne sous son contrôle à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi qu'aux prisonniers et détenus palestiniens dans ses structures.

C'est dans ce sens que je voudrais, au nom du Comité, inviter Israël et la communauté internationale à veiller à ce que les droits inaliénables du peuple palestinien soient respectés et maintenus, y compris celui de vivre dans la liberté et la dignité dans un État indépendant et souverain.

Nous en convenons tous, seule une solution définitive permettrait de prendre en charge les défis qui se posent au-delà du Moyen-Orient et qui ont pour noms, entre autres, terrorisme et extrémisme violent, pauvreté et exclusion.

Sous ce rapport, le Comité poursuit le dialogue et la concertation avec tous les acteurs : Parties au différend, Etats membres, société civile, milieux

académiques, associations de réfugiés, parlementaires et mouvements de femmes et de jeunes, entre autres, afin de faire avancer notre commun objectif d'un règlement pacifique définitif de la Question palestinienne.

Je voudrais donc à ce stade, réaffirmer, au nom de tous les membres du Comité, la position des Nations Unies sur la solution des deux Etats - Israël et la Palestine - vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base des lignes antérieures à 1967.

**Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,**

Nous demeurons persuadés que le meilleur moyen de favoriser les conditions d'une paix et d'une sécurité durables entre Israéliens et Palestiniens, c'est de renoncer à toute forme de violence et de politique du fait accompli, et de retourner à la table de négociations, en vue d'une solution globale, qui assigne à chaque Partie le droit à un Etat souverain.

A ce sujet, le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, a lancé un appel en faveur d'une conférence internationale de paix sous les auspices d'un Quartet élargi pour le Moyen-Orient qui permettrait aux acteurs régionaux de contribuer à l'avancement du processus de paix. Nous soutenons cet appel et sommes confiants que vous accorderez l'attention nécessaire à l'invitation qui vous a été faite de faciliter la reprise des efforts du Quartet à cette fin.

Dans cette optique également, toutes les parties devraient s'abstenir d'actes unilatéraux compromettant la possibilité de relancer le processus de paix. Les dirigeants israéliens et palestiniens devraient saisir cette occasion de reprendre des négociations sérieuses pour réaliser la solution des deux États,

conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies.

Le Comité réitère la centralité de l'initiative arabe de paix, des plans de convocation d'une conférence internationale de paix, de la récente réunion du Quartet pour le Moyen-Orient, ainsi que des efforts déployés par l'Égypte et d'autres pays pour faire avancer le processus de réconciliation entre les Palestiniens. Le Comité salue le décret pris récemment par le Président Abbas pour l'organisation des élections présidentielles et législatives à partir de mai 2021, afin de renouveler les piliers démocratiques de manière à réunir le peuple palestinien sous un gouvernement national qui soit unique et légitime, et qui incarne et concrétise l'espoir de générations de Palestiniens d'un avenir juste, pacifique et prospère.

A propos de l'UNRWA, qui continue de se débattre dans de graves problèmes financiers, nous exhortons prestement les États membres à maintenir leur ferme appui à l'Agence pour un accès à des ressources prévisibles, suffisantes et durables, et à continuer à la soutenir pour attirer la solidarité internationale envers les réfugiés de Palestine, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assistance humanitaire et du développement durable.

C'est là le but de la réunion virtuelle que le Comité organisera, le 23 février prochain, avec le Commissaire général de l'UNRWA, M. Philippe Lazzarini.

**Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,**

Afin de traduire en actes concrets l'engagement de la Communauté internationale en faveur de la solution à deux Etats, nous devons œuvrer, dans l'esprit du multilatéralisme, à la relance du processus de paix, en mettant sur la table toutes les questions en suspens comme les colonies de peuplement, le statut de Jérusalem, les réfugiés, la sécurité ainsi que la situation à Gaza.

C'est pourquoi, en 2021, le Comité continuera à s'engager auprès des États membres et des groupes régionaux afin de mobiliser un soutien plus large pour faire avancer la cause palestinienne. Il appuiera ainsi toute initiative visant à la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et à une solution juste, fondée sur les résolutions pertinentes des Nations unies qui garantissent que deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité selon les lignes d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien.

**Je vous remercie de votre attention.**